

Mai 2008

ORDRE DES TECHNICIENNES
ET TECHNICIENS DENTAIRE
DU QUÉBEC



Rapport annuel 2007-08

WWW.OTTDQ.COM

	Page
Lettres de présentation	3
Rapport du président 2007-2008	4
Rapport du Bureau	7
RAPPORT DES COMITÉS :	
• Formation	12
• Normes d'équivalences	12
• Délivrance de permis de technicien(ne) dentaire	12
• Assurance responsabilité professionnelle	13
• Inspection professionnelle	13
• Formation continue	14
• Syndic	14
• Conciliation et arbitrage des comptes	14
• Comité de législation	15
• Communications	15
• Directeur de laboratoire	15
• Finances et régie interne	15
• Vision d'avenir de la profession	16
Tableau des membres	16
États financiers au 31 mars 2008	17

Québec, mai 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président de L'Assemblée
nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Me Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 2008

Me Jacques P. Dupuis
Ministre de la justice
Ministre de la sécurité publique
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur Le Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2008

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

C'est un honneur pour moi de vous présenter les différentes activités de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec pour l'année 2007-2008.



Les services de soins dentaires offerts à la population du Québec se sont complexifiés au cours des derniers quinze ans. La formation professionnelle des différents intervenants du secteur de la santé dentaire a évolué et évoluera de façon importante au cours des prochaines années. Assurer des services de qualité en ce qui a trait à la fabrication des prothèses dentaires ainsi que les relations entre les professionnels du domaine de la dentisterie sont des enjeux majeurs dans l'accomplissement de notre mandat de protection du public.

C'est donc dans ce contexte que les membres du Bureau ont décidé de procéder à une étude sur la situation de la profession et son évolution. Nous avons confié à la firme Marcon-DDM le mandat de réaliser cette étude.

Dans un premier temps voici les objectifs que nous voulons atteindre :

- déterminer comment les services offerts par les techniciens dentaires du Québec peuvent s'adapter aux changements structurels en cours dans le marché actuel
- identifier et évaluer les technologies susceptibles d'avoir un impact sur l'avenir professionnel
- évaluer le profil des concurrents susceptibles de se substituer en tout ou en partie aux services offerts par les techniciens dentaires ainsi que leur positionnement respectif
- identifier et documenter les phénomènes susceptibles d'avoir un impact sur la profession

Dans un deuxième temps pour faire suite à l'analyse des résultats de la consultation nous poursuivrons la démarche et nous viserons l'atteinte des objectifs suivants :

- positionnement des techniciens dentaires au sein des services de santé dentaire
- élaboration d'un plan stratégique ainsi qu'un plan d'action
- élaboration d'une stratégie de développement de partenariats.

Je vous remercie pour votre collaboration à l'étude, un taux de réponse de près de 50% a été obtenu, ce qui témoigne de votre intérêt à l'avenir de notre profession. Nous vous présenterons dans les prochains mois les résultats de la démarche.

Modifications au Code des professions :

Différents articles du Code des professions ont été modifiés, ce qui oblige l'Ordre à revoir ses pratiques en ce qui a trait entre autres à :

Rapport annuel : un nouveau règlement est entré en vigueur et oblige l'Ordre à communiquer électroniquement à l'Office des professions les rapports du Bureau, des différents comités et les états financiers, en plus de produire un rapport sur support papier.

Projet de loi no 86 – Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives. Ce projet de loi est entré en vigueur le 14 septembre 2007, l'Ordre a donc dû mettre en place les mécanismes et procédures nécessaires à son application.

Délivrance des permis. L'Ordre modifiera son règlement afin de reconnaître, le cas échéant, les permis émis dans le cadre de l'entente de mobilité de la main-d'œuvre « chapitre 7 ». Également, en tenant compte de l'étude sur les besoins de main-d'œuvre en techniques dentaires et après analyse, l'Ordre procédera à la rédaction d'un règlement sur la délivrance de permis spéciaux si cela s'avère nécessaire. L'Ordre doit faire parvenir à l'Office des professions un rapport concernant sa décision d'aller de l'avant ou pas avec la rédaction d'un tel règlement et de justifier son orientation.

Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire :

Les différents organismes de réglementation pancanadiens ont convenu de l'importance de s'unir. Le but de l'organisation est de répondre, le cas échéant, aux demandes de différents intervenants là où il y a un intérêt commun, là où une intervention collective de notre part serait nécessaire afin de prendre position dans différents dossiers de la technologie dentaire, comme par exemple en ce qui a trait aux directives découlant de Santé Canada. Nous avons réalisé que dans certaines circonstances le technicien dentaire n'était pas consulté de façon officielle et qu'une telle situation n'est pas acceptable, nous devons être proactifs et prendre la place qui nous revient dans l'équipe de soins dentaires. Nous allons déposer une demande d'incorporation avec la réglementation appropriée. Mme Linda Carbone, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, ainsi que moi-même avons accepté de piloter le projet et d'en assumer la responsabilité pour l'année d'implantation. Les documents d'incorporation de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire circulent présentement parmi les cinq provinces représentant les membres fondateurs, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Toutes les autres provinces et Territoires seront invités à joindre l'organisation.

Mobilité de la main-d'œuvre :

Au nom de l'ensemble des provinces canadiennes, l'Ordre a présenté une demande de subvention afin de réviser notre entente de mobilité de la main-d'œuvre (chapitre 7) en tenant compte de la situation actuelle et afin de se conformer à l'entente signée entre les premiers ministres des provinces canadiennes qui stipule qu'une mobilité réciproque entre des professionnels doit être en vigueur au Canada. Une rencontre entre les provinces est prévue à l'automne, à cet effet.

Importation de prothèses dentaires :

Voilà un dossier qui retient particulièrement l'attention des membres du Bureau de l'Ordre depuis quelques années et qui s'inscrit dans notre mandat de protection du public. Une intervention a été faite auprès de Santé Canada afin de les sensibiliser sur l'importance de reconnaître, comme l'a fait le gouvernement du Québec, la nécessité de confier la fabrication de prothèses dentaires à des personnes qui ont la compétence reconnue de même que la surveillance de cette pratique par un organisme de réglementation. L'Ordre insiste pour signifier que l'on parle ici d'importation de prothèses dentaires personnalisées à être réalisées à partir d'une prescription de soins dentaires.

L'Ordre a également signalé l'importance de réfléchir avant d'émettre des permis d'importation pour des prothèses dentaires personnalisées. La démarche se poursuit aussi avec les représentants de l'Ordre des dentistes du Québec, du gouvernement du Québec et avec l'ensemble des membres de l'Ordre. Un avis juridique quant à l'illégalité de faire de la sous-traitance avec un laboratoire n'étant pas dirigé par une personne titulaire d'un permis de directeur de laboratoire de prothèses dentaires a été distribué à tous nos membres.

Formation continue :

Les membres du Bureau ont décidé de reprendre la responsabilité de l'organisation de la formation continue. Par contre, l'Ordre continue de collaborer avec les différents intervenants du milieu dans le déroulement de ses activités de perfectionnement.

Dans le contexte actuel, le perfectionnement professionnel est devenu un élément essentiel dans le maintien de la place du technicien dentaire au sein de l'équipe des soins dentaires. L'Ordre assure une veille technologique afin d'offrir des formations qui pourront satisfaire nos besoins en formation tant au niveau du maintien des connaissances et des habiletés que la mise à jour des nouvelles technologies.

Enfin, après étude, les membres du Bureau ont signé une entente de cinq ans avec la firme Gestion PGA en ce qui concerne la gestion administrative de l'Ordre. Je profite de l'occasion pour remercier mesdames Diane Dulong, Micheline Pelletier et Linda Carbone pour leur collaboration et leur support. Leur attention à notre égard témoigne de l'excellence de notre organisation. Merci à toute l'équipe.

En terminant permettez-moi de remercier M. Marc-Antoine Archambault pour sa participation à titre d'administrateur du Bureau. Je tiens aussi à remercier de façon particulière en mon nom et au nom de tous Mme Guylaine Gagnon, vice-présidente de l'Ordre pour les nombreuses années qu'elle a consacrées à la bonne marche des activités de l'Ordre comme administratrice de la région Est, ainsi qu'à M. Denis Thériault qui a occupé le poste de trésorier et d'administrateur de la région Ouest. Finalement, merci à Me Marie-Claude Rioux administratrice nommée dont la collaboration dans la gestion des affaires de l'Ordre a contribué à assurer le rayonnement de l'Ordre et en assurer une saine gestion.

A handwritten signature in blue ink that reads "Raymond Haché". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning and a large, sweeping flourish at the end.

Raymond Haché, t.d.
Président

Rapport du Bureau

Le Bureau de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec est constitué de huit administrateurs dont six membres élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Président : *M. Raymond Haché*, t.d.

Administrateurs :

Région :

<i>Mme Guylaine Gagnon</i> , t.d., vice-présidente	Est (03)
<i>M. Denis Thériault</i> , t.d., trésorier	Ouest (06)
<i>M. Marc-Antoine Archambault</i> , t.d.	Ouest (06)
<i>Mme Julie Brulotte</i> , t.d.	Ouest (13)
<i>Mme Hélène Filion</i> , t.d.	Ouest (16)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec :

Mme Carole Marcoux

Me Marie-Claude Rioux (jusqu'en janvier 2008)

Le Bureau a tenu quatre réunions ordinaires au cours de l'exercice 2007-2008.

Personnel permanent pour l'année 2007-2008

Gestion PGA

Directrice générale et secrétaire

Linda Carbone, caé

Adjointe administrative

Micheline Pelletier

Comptabilité

Diane Dulong

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

Nominations :

- de nommer madame Johanne Goudreault membre honoraire de l'Ordre
- de nommer M. Raymond Haché, Mme Hélène Filion et M. Denis Thériault à titre de représentants de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec
- de nommer madame Johanne Goudreault à titre de syndic adjoint
- d'élire madame Julie Brulotte, t.d., pour combler le poste d'administrateur vacant de la région de l'Ouest. Le mandat de madame Brulotte se terminera en mai 2010
- de nommer monsieur Charles Carrier, membre honoraire
- de nommer quatre scrutateurs pour les élections 2008

Dossiers administratifs :

- d'accepter les états financiers vérifiés 2006-2007
- de proposer à l'assemblée générale la firme comptable François Ménard inc., pour la vérification des états financiers 2007-2008 de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec
- d'adopter les mandats des comités de l'Ordre et de nommer les membres des comités
- d'adopter le budget 2007-2008
- de dissoudre le comité pratique de société en nom collectif
- de former le comité jeunesse ayant pour mandat de :
 - proposer des activités facilitant l'intégration des jeunes à la profession
 - promouvoir la profession auprès des futurs membres et des étudiants
 - faire des recommandations au Bureau sur des sujets d'intérêt commun
 - assurer une relève dans les différents comités de l'Ordre
 - proposer des activités qui visent à créer un sentiment d'appartenance à l'Ordre
- de ne pas renouveler l'entente du Collège Édouard-Montpetit pour l'organisation des sessions de formation continue et de mandater M. Raymond Haché pour s'en occuper pour la prochaine année

- de ne pas adopter de règlement concernant l'exercice de la profession de technicien dentaire en société
- d'accepter la proposition de La Personnelle, assurance générale, visant à mettre sur pied un régime d'assurance de groupe automobile, habitation et entreprises pour les membres de l'Ordre
- de retenir les services de la firme Marcon-DDM pour réaliser les trois premières phases du projet d'une étude de marché sur les services de techniques dentaires en vue de pouvoir évaluer l'avenir de la profession de technicien dentaire
- de puiser la somme de 64 100 \$ dans les surplus de l'Ordre pour défrayer les honoraires de la firme Marcon-DDM
- d'adopter la « Politique type de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction »
- de délivrer 23 permis de technicien(ne) dentaire
- de délivrer quatre permis restrictifs temporaires de technicien(ne) dentaire
- de délivrer 15 permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires
- de réinscrire trois techniciens(nes) dentaires au tableau
- d'accorder dix équivalences de formation
- de consentir un ajustement d'honoraires de 8 000 \$ à Gestion PGA pour l'année 2007-2008
- de payer entièrement tous les frais afférents au RQAP, portion employeur et employés, sur les jetons de présence
- de s'engager à remettre trois bourses annuelles de 500 \$ chacune pour les cinq prochaines années, à savoir de 2008 à 2012, en collaboration avec le Fonds de développement du Collège Édouard-Montpetit
- d'obliger tous les candidats étrangers à qui l'Ordre accorde une équivalence de formation et délivre un permis à suivre un cours sur les lois et règlements régissant la profession de technicien dentaire. Ce cours est offert gratuitement par l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec et est donné dans les locaux de la permanence de l'Ordre

- d'entériner l'entente de services proposée par Gestion PGA pour la période du 1er mars 2008 au 31 mars 2013
- d'adopter les prévisions budgétaires pour 2008-2009
- d'augmenter le salaire des inspecteurs à 28 \$ l'heure et de majorer les frais de kilométrage à 0,48 \$ à compter du 1er avril 2008 ainsi que de laisser à la discrétion de la direction générale le soin de décider s'il est opportun pour l'inspecteur de louer une voiture lorsqu'il doit se déplacer à l'extérieur de la région métropolitaine et des régions avoisinantes
- de modifier la politique de remboursement des frais et de majorer les frais de kilométrage à 0,48 \$ du kilomètre à compter du 1er avril 2008
- d'accorder une augmentation de salaire au syndic à 400 \$ par mois
- d'entériner la recommandation du comité des normes d'équivalence de diviser l'examen de l'Ordre en quatre parties et de fixer les frais d'inscription à 525 \$ plus taxes pour chacune des parties de l'examen incluant le cours de préparation à l'examen



**Rapport
des comités**

Comité de la formation

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Membres du comité :

Mme Guylaine Gagnon t.d., responsable
M. Denis Thériault, t.d.

Nombre de réunion : 0

Normes d'équivalences

Mandat

Étudier les demandes d'admission pour les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec et recommander les candidatures au Bureau pour fins d'équivalence de formation et d'admission à la suite de l'évaluation de leurs compétences.

Membres du comité :

M. Charles Carrier, t.d., responsable
Mme Émilie Brulé, t.d.
M. Stéphan Provencher, t.d.
Mme Linda Carbone, caé

Au cours de l'année 2007-2008, le comité a tenu neuf réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées	refusées	
au Canada	---	---	---	---
hors du Canada	14	8	0	6

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

14

L'Ordre n'a pas reçu de demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

Le comité n'ayant pu établir une équivalence dans le cas d'un dossier, il a recommandé au Bureau d'inviter le candidat à se soumettre aux examens de l'Ordre.

Aucun candidat ne s'est inscrit aux examens annuels.

En 2007-2008, l'Ordre a réalisé un projet de développement d'outils pour les candidats étrangers, et ce, grâce à une aide financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Il s'agit d'un test d'autoévaluation de la formation pour faciliter la démarche d'admission à l'OTTDQ des candidats diplômés hors Québec. Il sera disponible sur le site internet de l'Ordre au début de l'année 2008-2009. Un cours de préparation aux examens a aussi été élaboré pour les candidats invités à démontrer leurs compétences théoriques et pratiques et l'examen a été révisé en vue de pouvoir l'offrir par discipline.

Délivrance des permis de technicien(ne) dentaire

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Demandes de délivrance	Nombre			reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées	refusées	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	4	4	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre	reçues	acceptées	Refusées
27	27	27	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre	reçues	acceptées	Refusées
10	10	10	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre	reçues	acceptées	Refusées
0	0	0	0

L'Ordre modifiera son règlement afin de reconnaître, le cas échéant, les permis émis dans le cadre de l'entente de mobilité de la main d'œuvre « chapitre 7 ». L'Ordre procédera aussi à la rédaction d'un règlement sur la délivrance de permis spéciaux si nécessaire.

Assurance responsabilité professionnelle

Répartition des classes de membres inscrits au 31 mars et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Classes de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Actifs	421	500 000 \$	1 000 000 \$

Inspection professionnelle

Mandat

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres tenus par un membre de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec dans l'exercice de sa profession ainsi que sur les médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. Elle porte également sur les documents ou rapports auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, livres et registres tenus par ses collègues de travail ou par son employeur y compris un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Membres du comité

M. Jean-Yves Labrosse, t.d., président

M. Albéni Doiron, t.d.

Mme Nathalie Ruel, t.d.

M. Jean Labelle, t.d.

Mme Linda Carbone, caé

Inspecteurs

M. Jacques Charbonneau, t.d.

M. Jean-François Girard, t.d.

M. Michel Rodrigue, t.d.

Rapport

Le comité s'est réuni une fois en 2007-2008.

Les inspecteurs ont effectué 85 visites d'inspection auprès des membres et des titulaires de permis de directeur de laboratoire de prothèses dentaires.

	Nombre
Membres visités :	85
Titulaires de permis de directeur, membres :	58
Titulaires de permis de directeur non-membres :	2
Membres :	25
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	85

Pour l'exercice 2007-2008, 20 % des membres de l'Ordre ont été inspectés.

Les inspections ont porté principalement sur la tenue de dossier, l'asepsie, la connaissance du Code des professions, l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour les non-membres, le port du titre et l'utilisation du logo de l'Ordre et la possession d'un permis de directeur de laboratoire, le cas échéant.

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le comité n'a pas déposé de recommandation de stage ou de cours de perfectionnement au Bureau en 2007-2008. Le comité n'a pas reçu d'information du syndic en 2007-2008 pouvant mener à une enquête particulière.

Formation continue

Mandat

Assister les membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec ainsi que les titulaires de permis de directorat de laboratoires dans leur perfectionnement professionnel par la présentation de conférences et de cours adaptés à leur réalité et aux exigences d'aujourd'hui.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d., responsable
Guyline Gagnon, t.d.

Nombre de réunions : 1

Rapport

Activités de formation continue facultative organisée en 2007-2008 :

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Formation sur le système Cercon Zirconia et la porcelaine Kiss	3 h	40
Formation sur le système masticatoire et l'impact de son fonctionnement sur les travaux de laboratoire	3 h	82
Formation sur la céramique pressée	14 h	6
Formation sur le concept VM Ceramic - cours théorique	3 h	8
Formation sur le concept VM Ceramic - cours pratique	7 h	13
Formation sur les couronnes Procera ^{md} Alumina et Zirconia	7 h	9
Formation sur la gestion d'un laboratoire dentaire	3 h	72
Formation sur le Cercon Eye de Dentsply	3 h	22
Formation sur le système Lava	3 h	31
Formation sur nouvelles technologies CAD/CAM Etkon - Bone level implant	3 h	76
Formation sur les restaurations dentaires avec infrastructure en Zircon	3 h	85

L'Ordre n'ayant pas de règlement sur la formation continue obligatoire, aucune formation de ce type n'a été tenue en 2007-2008.

Syndic

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic ou syndic adjoint peuvent également, s'ils estiment que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'une enquête, proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation.

Syndic : *M. Alfred Guirguis, t.d.*

Syndic adjoint : *Mme Johanne Goudreault, t.d.*

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	5
Total de membres visés par ces dossiers	5
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	0
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	5

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande relative à la conciliation et l'arbitrage des comptes n'a été reçue en 2007-2008.

L'Ordre n'avait pas en 2007-2008 un conseil d'arbitrage. Des membres sont nommés lorsqu'il y a une demande.

Révisions des plaintes

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

Membres du comité :

M. Stéphan Provencher, t.d., responsable

Mme Julie Jacob, t.d.

Me Marie-Claude Rioux

	Nombre
Total des personnes nommées par le Bureau	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1
Nombre de réunions	0

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Comité de discipline

Mandat

Recevoir et traiter toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre ou qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction commise aux dispositions du Code des professions, de la Loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi constituante, durant l'exercice de sa profession.

Membres du comité

Me Jacques Lamoureux, avocat, président
M. Georges Tschlis, t.d.
M. Marc Desjardins, t.d.
Mme Émilie Brulé, t.d.

Nombre de plaintes déposées devant le comité: 0

Nombre d'audiences du comité en 2007-2008 : 0

Linda Carbone, caé
Secrétaire du comité de discipline

Comité de législation

Mandat

Revoir les règlements de l'Ordre, rédiger les modifications et les nouveaux règlements, le cas échéant.

Membres du comité

M. Charles Carrier, t.d., responsable
M. Raymond Haché, t.d.
M. Denis Thériault, t.d.

Nombre de réunions : 2

Le comité se penche actuellement sur l'élaboration d'un règlement de délivrance des permis, et ce, pour faire suite au Projet de loi no 14 – Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis.

Communications

Mandat

Diffuser le plus efficacement possible toutes les informations pertinentes aux membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec par le biais d'un bulletin trimestriel. Établir un lien fonctionnel entre le milieu dentaire québécois et tous les professionnels de l'Ordre par l'élaboration et la distribution d'un répertoire des membres. Augmenter le rayonnement de notre profession par l'utilisation de notre site Internet.

Membres du comité

Mme Hélène Fillion, t.d., responsable
M. Chucric Chemali, t.d.
Mme Guylaine Gagnon, t.d.

Nombre de réunion : 1

Rapport

Le comité bulletin Un Peu d'Ordre a été publié trois fois au cours de la dernière année.

Le répertoire des membres de l'Ordre a été publié en janvier 2008 et a été acheminé à tous les dentistes ayant un permis au Québec.

Des travaux de refonte du site Internet ont été entrepris. Le nouveau site sera mis en ligne en 2008-2009.

Directorat de laboratoire

Mandat

Vérifier la conformité des demandes de permis de directorat pour approbation par le Bureau. Assurer le respect du règlement. Effectuer les suivis de dénonciation de pratique illégale.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d., responsable
Mme Guylaine Gagnon, t.d.
M. Denis Thériault, t.d.
Mme Linda Carbone, caé

Nombre de réunions : 4

Rapport

L'Ordre a reconduit 261 permis et en a approuvé 15 nouveaux dont trois à pratique limitée.

Le projet de règlement de formation continue obligatoire pour les titulaires de permis de directorat suit son cours.

Finances et régie interne

Mandat

Préparer les prévisions budgétaires en vue de leur adoption par le Bureau et en assurer le suivi. Négocier les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Informer le Bureau des modifications à apporter au budget.

Membres du comité :

Raymond Haché, t.d., responsable
Denis Thériault, t.d.
Linda Carbone, caé

Nombre de réunions : 3

Rapport

Tel que dicté par son mandat, le comité a effectué son travail de surveillance et d'analyse financière de l'Ordre. Ainsi, les états financiers, les prévisions budgétaires et les négociations de l'entente de gestion ont été réalisés normalement.

Vision d'avenir de la profession

Mandat

Déterminer les principaux enjeux relatifs au développement de la profession et définir des solutions susceptibles de relever les défis de l'avenir par une planification stratégique appropriée.

Membres du comité

M. Raymond Haché, t.d., responsable

Mme Hélène Filion, t.d.

Mme Linda Carbone, caé

Nombre de réunion : 2

Rapport

Le Bureau a décidé de confier à une firme le soin de procéder à une étude de marché pour les services des techniciens dentaires du Québec en vue d'avoir un portrait réaliste de l'avenir de la profession. Pour ce projet spécifique, le comité a demandé à trois techniciens qui ne sont pas membres du comité de les assister.

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2007-2008

	Nombre
Permis réguliers actifs	27
Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	15

Nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars 440

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	3
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	12
03 Capitale-Nationale	61
04 Mauricie	2
05 Estrie	11
06 Montréal	126
07 Outaouais	15
08 Abitibi-Témiscamingue	2
09 Côte-Nord	1
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12 Chaudière-Appalaches	12
13 Laval	50
14 Lanaudière	15
15 Laurentides	17
16 Montérégie	94
17 Centre-du-Québec	1
99 Hors du Québec	18

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le sexe

	Nombre
Homme	301
Femme	139

Membres inscrits au tableau au 31 mars et montant de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Actifs	409	345 \$*	1 ^{er} avril
Non actifs	14	115 \$	1 ^{er} avril
Finissants	12	65 \$*	1 ^{er} avril
Honoraires	5	0 \$	----

* Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation pour le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle.

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif temporaire | 5

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis réguliers actifs	404
Permis restrictifs temporaires	5
Permis réguliers non actifs	14
Permis réguliers finissants	12
Membres honoraires	5
Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	227

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	27
Premières inscriptions	24

Radiations du tableau

	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	7

Suspensions ou révocations de permis

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	3	2

États financiers

au 31 mars 2008

Table des matières

Rapport du vérificateur	18
Résultats	19
Avoir des membres	20
Bilan	20
Flux de trésorerie	21
Notes complémentaires	22
Renseignements complémentaires	23



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'Ordre des techniciennes et techniciens
dentaires du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution des liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.
Laval, le 14 mai 2008

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations des membres	141 592 \$	142 755 \$
Directorat de laboratoire – permis	139 500	139 888
Examen et adhésion	9 000	13 092
Placement	10 940	10 295
Publication	1 606	833
Annuaire des membres	30 460	20 705
Subvention	60 000	---
Revenus divers	5 314	3 110
	398 412	330 678
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	227 178	211 507
Comités (annexe 2)	61 774	41 945
Directorat de laboratoire (annexe 3)	5 188	4 565
Examens	---	950
Recrutement	1 909	1 021
Assemblée annuelle	4 015	1 309
Assemblées du bureau	2 897	3 389
Annuaire	24 250	20 268
Projet MICC	39 609	---
Divers	1 565	1 700
	368 385	286 654
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>30 027 \$</u>	<u>44 024 \$</u>

AVOIR DES MEMBRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	224 791 \$	180 767 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	30 027	44 024
SOLDE À LA FIN	<u>254 818 \$</u>	<u>224 791 \$</u>

BILAN

31 MARS 2008

ACTIF

COURT TERME

Encaisse et placements temporaires (note 3)	349 117 \$	337 473 \$
Débiteurs	43 578	9 903
Frais imputables au prochain exercice	2 784	6 006
	<u>395 479 \$</u>	<u>353 382 \$</u>

PASSIF

COURT TERME

Créditeurs et frais courus	56 324 \$	39 996 \$
Revenus perçus d'avance	84 337	63 595
Subvention perçue d'avance	---	25 000
	140 661	128 591

AVOIR DES MEMBRES

	254 818	224 791
	<u>395 479 \$</u>	<u>353 382 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Administrateurs



Raymond Haché, t.d.



Denis Thériault, t.d.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	30 027 \$	44 024 \$
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(33 675)	(2 848)
Frais imputables au prochain exercice	3 222	(475)
Créditeurs et frais courus	16 328	(2 413)
Revenus perçus d'avance	20 742	6 305
Subvention à rembourser	---	(16 877)
Subvention perçue d'avance	(25 000)	25 000
	(18 383)	8 692
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	11 644	52 716
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	337 473	284 757
LIQUIDITÉS À LA FIN	<u>349 117 \$</u>	<u>337 473 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu du Code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les revenus pour les permis de directorat de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Encaisse	127 490 \$	125 191 \$
Placements en obligations, ayant une juste valeur marchande de 230 584 \$ au 31 mars 2008 (217 337 \$ en 2007)	221 627	212 282
	<u>349 117 \$</u>	<u>337 473 \$</u>

4. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de 5 ans échéant le 31 mars 2013. Les versements annuels exigibles sont de 135 000 \$ pour la première année et seront établis annuellement par la suite.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	126 500 \$	115 000 \$
Honoraires du président	45 256	43 967
Honoraires professionnels	1 975	7 090
Frais de bureau	11 485	6 568
Dons	2 750	1 300
Timbres et impression	3 296	4 786
Frais de représentation et déplacement	9 824	6 423
Télécommunications	2 933	2 474
Assurances	12 542	12 871
Taxes	2 010	2 194
Cotisation et abonnement	3 695	3 736
Intérêts et frais bancaires	4 912	5 098
	<u>227 178 \$</u>	<u>211 507 \$</u>
ANNEXE 2 – COMITÉS		
Publications	3 455 \$	4 256 \$
Formation continue	14 786	23 176
Inspection professionnelle	11 527	7 220
Syndic et discipline	4 798	5 064
Équivalence	1 246	722
Mobilité de la main d'oeuvre	---	1 507
Avenir de la profession	25 962	---
	<u>61 774 \$</u>	<u>41 945 \$</u>
ANNEXE 3 – DIRECTORAT DE LABORATOIRE		
Publicité et promotion	457 \$	2 798 \$
Honoraires professionnels	3 259	1 653
Timbres et impression	1 472	114
	<u>5 188 \$</u>	<u>4 565 \$</u>



Ordre des techniciennes et
techniciens dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : 514 282-3837

Télécopieur : 514 844-7556

Courriel : ottdq@affaires.com